

FIDEV

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

1.	L'Association : ses valeurs, ses objectifs, ses missions.....	3
	a. Raison d'être	3
	b. Évolution	4
	c. L'activité associative	8
2.	Centre Ressources Documentaire spécialisé Déficience Visuelle.....	9
3.	Le Service d'Appui technique pour l'Accès et le Maintien dans l'Emploi (SAME)	10
	a. Présentation du service	10
	b. Les Etudes de Postes ou Etudes Ergonomiques	10
	c. Les Appuis Spécifiques (AS)	11
	d. Analyse de l'activité 2024	12
4.	Le service formation.....	16
	a. Présentation du service	16
	b. Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE)	17
	c. Actions de sensibilisation à la déficience visuelle	18
	d. Analyse de l'activité en 2024	18
5.	Le service de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR).....	19
	a. La démarche de certification	19
	b. Commission Des Usagers	20
	c. Analyse de l'activité 2024	21
	d. Analyse de la satisfaction des usagers	23
	e. Bilan 2024 et Perspectives 2025	24
	f. Le projet de recherche PRIMAVera	25
6.	Les Ressources Humaines, Techniques et Matérielles	26
	a. Indicateurs RH26	
	b. Formations	27
	c. Dialogue Social - Instances représentatives du personnel.	27
	d. Equipements – Matériels – Investissements	28
7.	Conclusion : Perspectives 2025.....	28

La FIDEV, une association au service du projet global d'insertion des Personnes Adultes Déficiences Sensorielles

1. L'Association : ses valeurs, ses objectifs, ses missions

a. Raison d'être

La FIDEV est une association loi 1901, à but non lucratif. Née en 1983 sous l'égide du Comité Louis Braille, puis organisée en association en 1993, la FIDEV est implantée à Lyon mais intervient sur les huit départements du territoire Rhône-Alpes.

Son action est axée autour d'un projet aux principes forts et engageants : l'amélioration de l'autonomie et de l'insertion des personnes adultes déficientes visuelles, aveugles et malvoyantes, par une spécialisation autour d'une seule déficience et aujourd'hui, une présence sur tout le parcours de la personne, de la réadaptation à l'insertion sociale et professionnelle.

Son action se situait initialement en aval du parcours d'insertion : permettre aux personnes déficientes visuelles de suivre des études supérieures, grâce à l'outil informatique adapté, à l'adaptation de documents (essentiellement la transcription Braille), voire l'accompagnement physique des étudiants pour la prise de notes en cours, pour les examens.

L'association a progressivement étendu son projet à des actions plus en amont : du diagnostic initial à la mise en place d'un projet de réadaptation.

Aujourd'hui, le projet associatif peut être résumé en une formule : « **de la réadaptation à l'insertion : absence d'interruption** ».

La réussite de ce projet tient dans l'approche globale de la personne grâce à une prise en charge pluridisciplinaire. Le but, en plaçant la personne au centre du dispositif, est d'intervenir à chaque étape du parcours d'insertion de la personne, de la réadaptation à l'insertion, en offrant une prise en charge globale, précoce, et de proximité.

La priorité de notre mission est d'offrir à toute personne qui s'adresse à nous, une écoute, une prise en charge technique, adaptée et globale : chaque professionnel met au service du projet de vie de la personne déficiente visuelle ses propres compétences techniques tout en s'appuyant sur les savoirs et savoir-faire des autres membres de l'équipe. Cette complémentarité permet de développer une dynamique interne autour

du projet de vie de la personne déficiente visuelle qui, quels que soient son âge ou son handicap, doit être abordée comme un être en devenir.

Cet accompagnement nécessite des moyens humains, une équipe pluridisciplinaire, souple et polyvalente, composée de spécialistes du handicap visuel, de l'insertion, mais également qualifiée et en maîtrise des évolutions technologiques.

Le soutien apporté ne pourra se révéler efficace que si le projet d'accompagnement intègre et rend acteur l'environnement familial, social et professionnel. De l'amont à l'aval, cet accompagnement nécessite une articulation entre le « sanitaire et le social », une mise en synergie et en interaction entre les personnes déficientes visuelles en devenir et leur environnement professionnel et sociétal lui-même en perpétuelle mutation. C'est dans ce mouvement et cette dynamique que s'inscrit l'évolution de notre mission.

La FIDEV est affiliée à la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAF), Fédération Nationale qui regroupe une quarantaine d'associations en métropole et outre-mer et dont elle partage les valeurs de solidarité, de justice sociale et d'ouverture.

L'action de la FIDEV s'inscrit dans le respect de la dignité de la personne, ce qui implique par-dessus tout, le respect de ses droits fondamentaux tels que le droit à l'information pour les personnes bénéficiaires, leur libre choix, la prise en compte de leurs souhaits et de leurs besoins, afin d'élaborer avec ces personnes le meilleur accompagnement dans leur projet de vie.

Pour répondre à cette aspiration forte, la FIDEV porte des valeurs de modernisme, d'innovation, de professionnalisme, et cela passe par la haute qualification de l'ensemble des services de l'association qui doivent être centrés autour de points essentiels tels que le savoir (connaissance de la déficience visuelle), le savoir-faire (être toujours en pointe au niveau des outils, des méthodes et des solutions à proposer), le savoir être (comment se comporter), et le « savoir devenir » pour toujours anticiper et être dans une démarche prospective, pour pouvoir en permanence être en mesure de prendre en compte, de la façon la plus complète et la plus adéquate, la prise en charge globale de la personne.

b. Évolution

1983 : naissance sous l'égide du Comité Louis Braille, association fédérant 24 autres structures de Lyon Métropole. La Fidev intervient alors auprès des étudiants dans la transcription de leurs supports pédagogiques et l'initiation à l'informatique, elle-même vecteur d'insertion.

1993 : Pour ses 10 ans, l'association devient indépendante du Comité Louis Braille en déposant ses propres statuts d'association, tout en restant affiliée au comité.

1994 : La FIDEV est reconnue centre expert par l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées) sur les questions d'orientation et d'insertion professionnelle des personnes déficientes visuelles.

Elle est également reconnue organisme de formation continue pour l'apprentissage des aides techniques spécialisées informatiques.

1995 : Reconnaissance par le Ministère du travail pour la mise en place de prestations d'orientation.

1995 et 1998 : Participation aux projets européens du Fonds Social Européen. Mise en place de partenariats avec des structures espagnoles.

1^{er} juillet 1998 : Création du Service régional de réadaptation fonctionnelle sous forme expérimentale.

4 octobre 2000 : Autorisation de l'ARH (Agence Régionale Hospitalière) pour la création officielle d'un Service Ambulatoire de Rééducation et de Réadaptation de 10 places.

2001 : La FIDEV devient centre agréé de formation du Passeport de Compétences Informatiques Européen (PCIE).

27 février 2001 : Ouverture officielle du Service Ambulatoire de Rééducation et de Réadaptation, en tant qu'établissement de Soins de Suite et de Réadaptation.

13 octobre 2004 : Agrément pour une extension de 5 places du service de réadaptation qui passe de 10 à 15 places.

2006 : Regroupement de tous les services dans les nouveaux locaux au 12 Rue Saint Simon à Lyon 9^{ème} et visite de conformité dans les nouveaux locaux pour le SSR.

2008 : l'Association traverse une grave crise financière avec redressement judiciaire. La FAF (Fédération des Aveugles et Amblyopes de France) est sollicitée et soutient financièrement la FIDEV grâce à un plan de continuation proposé pour une période probatoire de 2 ans. La reprise de l'activité permet de mener à terme les objectifs fixés. Le plan de continuation est clôturé en 2011.

2010 : - renouvellement de l'autorisation d'activité de Soins de Suite et de réadaptation pour 5 ans

- obtention de l'appel d'offres de l'AGEFIPH les Prestations Ponctuelles Spécifiques en Rhône-Alpes.

- obtention de l'appel d'offres des prestations Bilans par l'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif).

- Mise en œuvre du Projet d'Accompagnement à la Parentalité dans le cadre du service de réadaptation.

2011 : visite de conformité pour le Service de réadaptation qui valide l'autorisation de fonctionnement pour 5 ans.

2012 : Certification Qualité du Service de Réadaptation par la Haute Autorité de Santé (HAS) et mise en place de la CRUQPC (Commission de Relation avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge) dans le cadre du SSR.

2013 : - la FIDEV s'engage activement dans la mise en œuvre du réseau régional FAF en Rhône-Alpes.

- structuration des activités de la Commission de Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge (CRUQPC).

- Adhésion de la FIDEV au REDOC69-H (Réseau Documentaire du Rhône sur le Handicap) et création d'un Centre ressources documentaire spécialisé sur la Déficience Visuelle.

2014 : - Obtention du 2^{ème} appel d'offres de l'AGEFIPH « Prestations Ponctuelles Spécifiques » en Rhône-Alpes.

- Dépôt du dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de fonctionnement pour le service de réadaptation.

Dans le cadre de la procédure de renouvellement d'autorisation de fonctionnement des SSR (procédure renouvelable tous les 5 ans), l'Agence Régionale de Santé a enjoint la FIDEV, ainsi que 44 autres SSR régionaux de petite taille, à initier des démarches de rapprochement auprès d'autres structures sanitaires. Des contacts ont été établis entre la FIDEV et l'Association RESAMUT de la Mutualité Française dans la perspective d'un possible transfert de l'activité sur le site du Médipôle de Lyon-Villeurbanne

2015 : L'association poursuit sa réflexion et sa recherche de nouveaux locaux pour accueillir l'activité des services associatifs.

2016 : 2^{ème} visite de Certification par la Haute Autorité de Santé qui classe l'établissement Soins de Suite et Réadaptation en catégorie A sans réserve ni recommandation.

Fermeture du service de transcription Braille et adaptation de documents.

2017 : - Augmentation de la capacité d'accueil du SSR par la création de postes supplémentaires de rééducateurs.

- Validation du projet d'évolution du SSR Déficiants Visuels en SSR Déficiences Sensorielles par l'intégration d'une activité de Rééducation/Réadaptation pour Personnes Adultes Déficiences Auditives.

- mise en œuvre d'un plan de développement de l'activité Formation.

2018 : - signature d'un bail commercial en l'Etat Futur d'Achèvement (BEFA, pré-bail de location) avec la société Linkcity pour la location de locaux sur la ZAC de MERMOZ Nord situé à la sortie du métro Mermoz Pinel à Lyon 8^{ème}. La livraison des locaux est prévue à mi-juillet 2020.

- Par arrêté en date du 2 octobre 2018, l'Agence Régionale de Santé a autorisé le transfert d'activité du SSR FIDEV sur le quartier Mermoz.

- Depuis septembre 2018, le service de Soins de Suite et Réadaptation propose une prise en charge réadaptative basée sur la stimulation du potentiel auditif aux personnes présentant le double handicap sensoriel, auditif et visuel.

- Envoi du compte-Qualité intermédiaire à la Haute Autorité de Santé en février 2018, le niveau de certification en catégorie A a été maintenu.

2019 : Finalisation du projet associatif auquel ont pu participer les salariés et usagers de l'association. Afin de garantir leur cohérence avec le projet associatif, les statuts ont été modifiés et réactualisés début 2019.

Obtention du nouvel appel d'offre AGEFIPH, Prestations d'Appui Spécifique, qui remplace dorénavant les Prestations Ponctuelles Spécifiques.

2020 : Finalisation fin septembre du projet d'installation des services de la FIDEV sur le site de MERMOZ. De nouveaux espaces de 853m² permettent d'accueillir agréablement patients, bénéficiaires, stagiaires et partenaires sur un site accessible en transports en commun et à proximité du boulevard Laurent Bonnevey.

Année très largement marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Fermeture des services durant le premier confinement, puis reprise des activités en instaurant des procédures sanitaires strictes pour assurer la sécurité des usagers et des salariés.

2021 : L'activité des services se développe afin de répondre aux besoins identifiés sur le territoire.

Les partenariats avec la Fédération des Aveugles de France se renforcent, notamment autour de projets innovants comme une offre de formation pour les formateurs en

informatique adaptée, ou la réponse à un appel à projets de l'AGEFIPH pour la création d'espaces ressources numériques.

Toujours dans une visée d'innovation, la FIDEV s'est engagée, notamment avec les Hospices Civils de Lyon, dans un protocole de recherche sur les bénéfices d'une implantation rétinienne chez les personnes atteintes de DMLA.

Enfin, l'année 2021 aura également été marquée par un changement de direction, Marie-Louise PAGNUCCO, en poste depuis le 16 octobre 2008, ayant fait valoir ses droits à la retraite fin septembre.

2022 : Le service de Soins de Suite et de Réadaptation finalise son parcours « troubles de l'audition », devenant ainsi un établissement sanitaire expert déficiences sensorielles. Un nouveau parcours « accompagnement à la parentalité » est également proposé au SSR.

Après une année de préparation en lien étroit avec la Fédération des Aveugles de France, la FIDEV devient site de formation des Instructeurs pour l'Autonomie des personnes Déficientes Visuelles.

2023 : Le service de Soins Médicaux et de Réadaptation obtient la certification HAS avec la mention Haute qualité des soins.

Le SAME répond au nouvel appel d'offres AGEFIPH « Appuis Spécifiques » sur l'ensemble de la région AuRA (sous-traitance avec le CRDV sur les départements 03-15-43-63), et sur les départements 07-26-38-69 pour le Handicap moteur / Maladies chroniques invalidantes.

2024 : la réforme de tarification des SMR entre en vigueur au 1^{er} janvier. Le service SAME se développe grâce à l'ouverture d'une nouvelle offre de service sur le champ du handicap moteur et des maladies chroniques invalidantes et l'obtention du marché Appui Spécifique de l'Agefiph sur cette typologie de handicap.

c. L'activité associative

Les adhérents qui en ont exprimé le souhait, ont été régulièrement informés par mailing des manifestations culturelles, sorties, loisirs organisés par les associations partenaires ainsi que des évolutions règlementaires les concernant.

La FIDEV, membre de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, a participé aux rencontres nationales de réseau de la Fédération sur des thématiques diverses concernant la gouvernance associative, l'insertion professionnelle, la formation. La FIDEV a poursuivi en 2024 l'animation de la session de formation « Accompagner les personnes en situation de handicap visuel aux usages du numérique » désormais inscrite au répertoire spécifique, témoignage de l'intérêt de la DGCS pour son contenu professionnalisant.

2024 aura vu s'achever la 2ème session de formation IADV dispensée par la Fédération des Aveugles de France à Lyon, dans les locaux et avec la participation active de la FIDEV. Fort du succès de cette expérience, la FIDEV s'est engagée aux côtés de la FAF pour une nouvelle session débutée en septembre 2024.

La FIDEV est adhérente de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à Domicile privés solidaires (FEHAP). Cette Fédération rassemble des organismes gestionnaires d'établissements et services du secteur sanitaire, social et médico-social privés à but non lucratif. La FEHAP est un des interlocuteurs privilégiés des autorités administratives sanitaires tant sur le plan national que régional.

Cette reconnaissance, et la confiance accordée, ont permis à la FIDEV de participer à un groupe de travail de la DGOS sur la réforme de financement des SMR appliquée aux établissements basse-vision / basse-audition. Ce travail se poursuivra avec l'objectif d'obtenir la création d'une activité d'expertise déficiences sensorielles, qui témoignera de la spécificité des établissements de soins spécialisés dans les parcours de rééducation / réadaptation pour les personnes déficientes visuelles et déficientes auditives.

Depuis 2022, la FIDEV est également représentée dans la Délégation Régionale de la FEHAP, ce qui lui permet d'être un élément moteur dans le paysage sanitaire à but non lucratif de son territoire.

En 2024, la réflexion autour du nouveau projet associatif 2025-2029 sera initié et mobilisera l'ensemble des administrateurs et adhérents.

2. Centre Ressources Documentaire spécialisé Déficience Visuelle

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale et transversale pour l'ensemble des services associatifs. L'objectif est de développer et offrir un fonds documentaire spécialisé sur la Déficience visuelle et les thématiques qui s'y rattachent. Les documents sont mis à disposition dans les locaux de la FIDEV. Tous les documents sont recensés dans une base de données accessible et consultable sur internet.

Le fonds documentaire s'est enrichi de nouveaux ouvrages, de mémoires d'étudiants para médicaux.

Les stagiaires que nous recevons dans différentes disciplines (psychomotricité, ergothérapie, psychologie) sont de grands utilisateurs du centre et ravis d'accéder à l'information directement sur le lieu de stage.

Le centre ressources constitue également un complément pédagogique plébiscité par les stagiaires de la formation IADV.

3. Le Service d'Appui technique pour l'Accès et le Maintien dans l'Emploi (SAME)

a. Présentation du service

Ce service intervient essentiellement dans le cadre de l'insertion professionnelle pour favoriser l'accès, le retour et le maintien dans l'emploi des personnes déficientes visuelles à toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle : orientation et élaboration du projet professionnel, formation, accès ou maintien dans l'emploi, évolution de carrière, évolution du poste de travail... s'adressant ainsi à un public très diversifié.

Les interventions ont pour objectif de compenser les difficultés rencontrées et développer l'autonomie de la personne avec la meilleure adéquation entre la qualité et le coût des techniques à mettre en place.

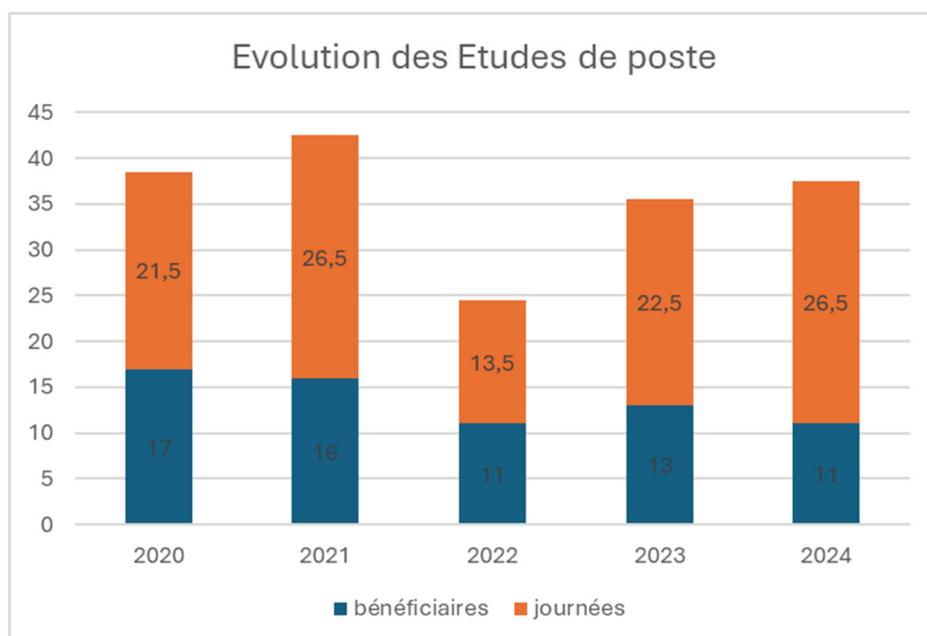
Ce service est partenaire de l'ensemble des dispositifs et opérateurs d'insertion existants (Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale, ...), mais est aussi l'interlocuteur privilégié des organisations du monde du travail : administrations territoriales et d'Etat, entreprises, sociétés...

Son action se décline sur toute la partie Est de la région Auvergne-Rhône-Alpes (ancienne région Rhône-Alpes) et ponctuellement sur les départements limitrophes.

La mission du service s'exerce à la fois dans le cadre de mandatements directs des employeurs, sur devis : ce sont les études de poste. Mais aussi sous forme de prestations définies et financées par des organismes paritaires chargés de la gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

b. Les Etudes de Postes ou Etudes Ergonomiques

En 2024, Le service a accompagné 11 bénéficiaires pour 26,5 journées d'intervention.



Pour information, l'étude de poste ou étude ergonomique a pour objectif d'analyser les difficultés que rencontre la personne à son poste et d'identifier les solutions concrètes, réalistes et chiffrées pour compenser le handicap.

Ce travail mené par les ergonomes du service SAME est réalisé sur devis pour les établissements possédant leur propre accord (de branche ou d'entreprise) en matière de maintien en emploi des personnes ayant une RQTH. Cependant, du fait de la disparition progressive des accords de branche avec l'AGEFIPH pour les entreprises, le recours au dispositif AS (Appui Spécifique) est de plus en plus privilégié par celles-ci. Les entreprises se mettent en contact directement avec Cap Emploi pour déclencher la prescription d'une action AS.

c. Les Appuis Spécifiques (AS)

Depuis avril 2025, le marché Service d'Appui Spécifique de l'Agefiph vient remplacer les précédents marchés PAS. L'offre de service associée à ce dispositif a été revue entièrement et la notion de service vient remplacer celle de prestation du précédent marché.

Par ailleurs, ce nouveau marché a permis de développer l'offre de service proposée par la FIDEV. En effet, auparavant nous n'intervenions qu'auprès de bénéficiaires porteurs de handicap visuel. Or, le projet d'ouverture et de développement de l'activité de ce service a permis à la Fidev de se positionner sur les bénéficiaires porteurs de handicap moteur et maladies chroniques invalidantes. La FIDEV ayant été retenue sur les territoires du Rhône, de l'Isère, de la Drome et de l'Ardèche, notre activité AS a donc connu une évolution significative en terme quantitatif et qualitatif.

Dans ce nouveau dispositif, 4 modules sont mis en place pour s'adapter à chaque situation rencontrée. Ils se caractérisent par un objectif spécifique et comportent des modalités de réalisation (durée, nombre d'heures) différents.

Les modules en question sont les suivants :

- Analyse de la situation
- Analyse des capacités
- Evaluation Approfondie avec Préconisations
- Conseil et Appui à la Mise en Œuvre

▪ Analyse de la situation

Public cible : Bénéficiaire sans projet professionnel

Objectif : apporter un premier éclairage sur les conséquences du handicap et ses répercussions afin de permettre au prescripteur et à la personne bénéficiaire de prendre en compte ces éléments dans la construction du parcours professionnel.

Durée d'exécution maximale : 20 heures

Période d'exécution maximale : 1 mois.

- **Analyse des capacités**

Public cible : Bénéficiaire ayant un projet professionnel identifié

Objectif : apporter rapidement un éclairage entre les capacités de la personne bénéficiaire et les gestes, aptitudes ou tâches professionnelles attendues sur un métier précis, ou une même catégorie de métiers.

Durée d'exécution maximale : 8 heures

Période d'exécution maximale : 3 semaines

- **Evaluation Approfondie avec Préconisations**

Public cible : Bénéficiaire en situation d'emploi ou de formation

Objectif : apporter une expertise sur les conséquences du handicap dans un contexte situationnel d'emploi ou de formation et identifier les solutions de compensation à mettre en œuvre.

Durée d'exécution maximale : 200 heures

Période d'exécution maximale : 18 mois

- **Conseil et Appui à la Mise en Œuvre**

Public cible : Bénéficiaire en situation d'emploi ou de formation

Objectif : apporter, en complément du prescripteur, un appui à la mise en œuvre des solutions de compensation préalablement identifiées, auprès de la personne bénéficiaire et le cas échéant des parties prenantes.

Durée d'exécution maximale : 200 heures

Période d'exécution maximale : 18 mois

d. Analyse de l'activité 2024

Analyse qualitative

L'année 2024 se caractérise par une évolution significative de l'activité Appuis Spécifique qui progresse de 25% par rapport à l'année 2023. Cette évolution cache toutefois certains faits marquants nouveaux et d'autres qui perdurent dont nous exposons ci-dessous le détail :

Relations avec les prescripteurs :

La compréhension du positionnement de notre structure par les prescripteurs et les bénéficiaires a nécessité un travail d'explication approfondi, notamment sur la notion de délégation d'accompagnement. Durant cette première année, nous avons intensément communiqué auprès des prescripteurs pour clarifier l'usage du dispositif et des modules correspondants. Après six mois d'efforts, nous avons observé une amélioration significative de la mobilisation correcte du dispositif par les prescripteurs.

Concernant l'expression des besoins : bien que de nombreux prescripteurs aient initialement formulé des demandes peu précises, ces derniers ont été retravaillés grâce à nos échanges directs tripartites avec le bénéficiaire et le prescripteur. Ce travail a permis d'affiner nos interventions et d'améliorer progressivement la qualité des sollicitations. Cependant, parfois certaines incompréhensions subsistent sur certains objectifs des modules, notamment autour de l'analyse de situation qui n'a pas vocation à travailler sur le projet professionnel, et l'analyse des capacités, souvent sollicitée à tort pour des études multi-métiers, au-delà du cadre fixé. Sur ce dernier module, nous avons également parfois des demandes de préconisations de matériel alors qu'il n'y a pas encore d'environnement de travail.

La disponibilité des prescripteurs, notamment ceux de France Travail, a été une difficulté récurrente sur 2024 mais s'est résorbée avec la communication des numéros de téléphone directs sur la plateforme. Nous avons rencontré des problèmes pour obtenir des réponses rapides ou des contacts directs.

En revanche, les échanges avec les équipes de Cap Emploi ont été fluides et constants.

La problématique de la disponibilité durant des congés du prescripteur ou du bénéficiaire est aussi impactante sur le déroulé de l'intervention et du respect des délais à tenir.

S'agissant des interventions sur site, les bénéficiaires en situation de travail ou de formation n'ont posé aucune difficulté quand l'information de l'employeur est bien indiquée sur la plateforme.

En revanche, pour les demandeurs d'emploi, l'indisponibilité ponctuelle des Lieux Uniques d'Accueil (LUA) nous a conduit à privilégier certaines interventions à la Fidev, en distanciel ou à organiser une méthodologie spécifique via une convention ou des temps d'échanges plus importants pour obtenir un lieu de rdv.

Collaboration avec les parties prenantes

La relation avec les parties prenantes a globalement été fluide, avec une bonne capacité de mobilisation des acteurs. Toutefois, nous constatons encore des difficultés pour intégrer la médecine du travail dans certaines situations car nous n'avons pas l'information ni les coordonnées sur la plateforme.

Notre capacité d'adaptation a été renforcée par notre équipe pluridisciplinaire (ergonomes, ergothérapeutes, neuropsychologues, orthoptistes, etc.), favorisant des analyses transversales grâce à des interventions parfois en binôme. Cette dynamique a permis de répondre aux complexités des situations rencontrées, particulièrement pour le public HM-MCI.

Appropriation des préconisations

Les préconisations issues de nos évaluations sont globalement bien comprises et acceptées par les bénéficiaires et prescripteurs. Toutefois, des délais importants dans la mise en œuvre par les employeurs peuvent altérer l'efficacité immédiate de nos

actions, ce qui nécessite un suivi prolongé pour maintenir la dynamique d'engagement initiale.

Le suivi des préconisations permet de vérifier la bonne appropriation ou pas des préconisations et de pouvoir adapter notre intervention et relancer le processus.

Par ailleurs sur certaines situations concernant la fonction publique, il arrive que les fournisseurs référencés ne permettent pas d'avoir un outil de compensation adapté à la situation du bénéficiaire.

Principales problématiques rencontrées :

Avec l'ouverture du nouveau marché, de nouveaux outils spécifiques ont été mise en place par l'Agefiph via une plateforme Digit'hall service pour laquelle une formation de nos équipes et des prescripteurs a été mise en place. Cette plateforme a nécessité de nombreux correctifs qui ont engendré une lenteur dans son usage et nécessité la mise en place d'outils internes à la Fidev.

Nous rencontrons parfois certaines difficultés pour avoir des éléments médicaux visuels du bénéficiaire à jour alors que cela est souvent essentiel dans la démarche. Cela peut possiblement s'expliquer par une surcharge des personnels soignants, en nombre insuffisant sur le territoire, qui envoient encore plus difficilement les éléments visuels quand ils sont demandés par leurs patients.

Les bénéficiaires évoquent, plus fréquemment que les années ayant précédées la pandémie, leur souhait d'une réorientation professionnelle. Ce souhait de changement est souvent freiné par la peur de se retrouver sans emploi.

En lien avec le point précédent, nous recevons régulièrement des demandes de mobilisation du dispositif pour travailler sur la définition d'un projet professionnel. Nous revenons systématiquement vers le prescripteur pour leur indiquer que cette demande n'est pas réalisable en l'état et qu'il faut passer par d'autres dispositifs pour mener ce travail. Néanmoins, l'appui spécifique « bilan complémentaire » en particulier permet tout de même d'étayer le conseiller dans la construction d'un projet professionnel qui tienne compte des aspirations de la personne, de ses compétences mais aussi des conséquences de sa déficience visuelle.

▪ Analyse quantitative

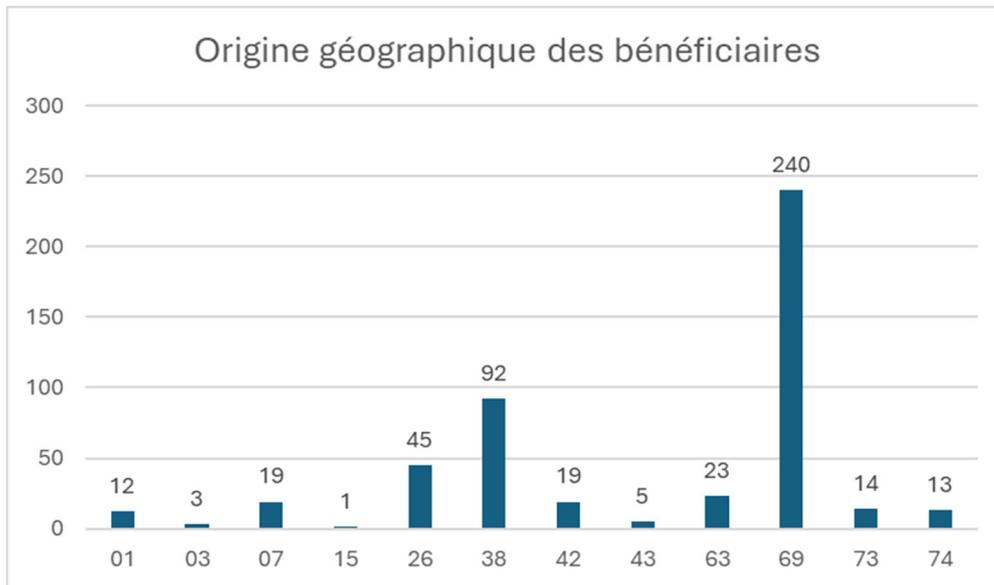
468 bénéficiaires d'appuis spécifiques dont 251 HV et 235 HM et MCI

** HV = Handicap Visuel ** HM-MCI = Handicap Moteur et Maladies Chroniques Invalidantes*

5 470 heures de prestation dont 3802 heures pour des DV.

Contrairement aux années précédentes, nous verrons ci-dessous que la répartition des typologies de publics évolue significativement du fait de l'obtention du marché auprès des publics porteurs de handicap moteur et maladies chroniques invalidantes.

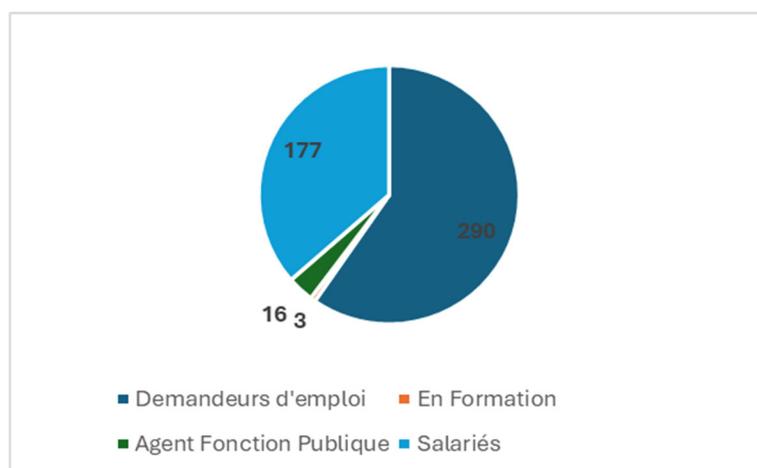
Répartition géographique



Le département du Rhône représente près de 50% des bénéficiaires accompagnés.

Comme les années précédentes, le département de l'Isère est le deuxième territoire en nombre de prescriptions sur l'année, concentrant 19% des bénéficiaires. Le prescripteur Cap emploi y est un acteur important sur le territoire, avec lequel le SAME a établi et entretient une bonne relation partenariale.

Statut des bénéficiaires



Les AS sont mobilisées principalement pour le public demandeurs d'emploi (60%) et 40% des bénéficiaires sont salariés, salariés de la fonction publique, travailleurs

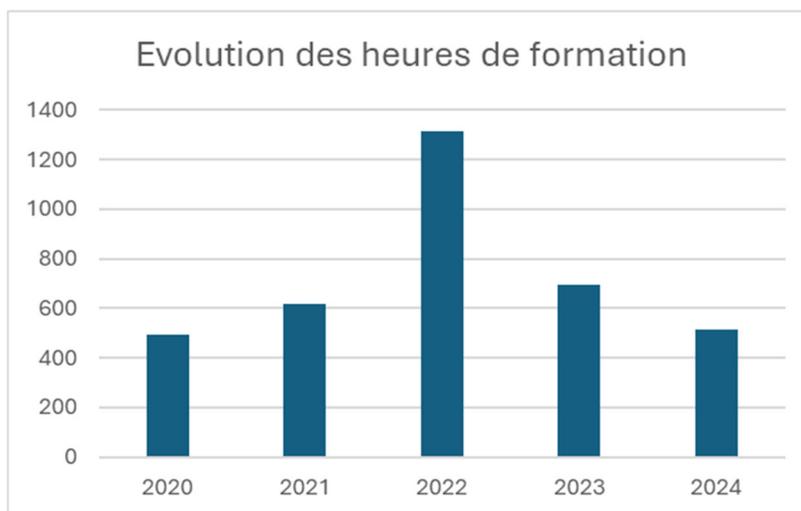
indépendants.es prescripteurs. A savoir que selon le handicap cette répartition diffère significativement. Ainsi, pour le handicap visuel 32% des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi alors que pour le handicap moteur (et Maladies Chroniques Invalidantes) le taux de personnes bénéficiaires en recherche d'emploi est de 89%.

Les prescripteurs

Les services de Cap emploi représentent la majorité des prescriptions de prestations d'appuis spécifiques avec 55% des demandes sur 2024

Pôle emploi vient ensuite en 2^{ème} position avec 33% des demandes sachant que ces orientations portent en majorité sur des demandes de modules courts (Analyse de situation et Analyse des capacités) et que la très grande majorité de leurs prescriptions concerne des publics en situation de handicap moteur ou maladies chroniques invalidantes.

4. Le service formation



a. Présentation du service

La FIDEV est agréée comme organisme de formation continue par le ministère du travail. Les missions du service de formation étaient initialement centrées sur l'apprentissage des aides techniques de compensation informatiques.

Cette activité était l'un des fondements de la FIDEV qui a été pionnière dans le développement de l'outil informatique et de son accessibilité pour les personnes déficientes visuelles.

Ces dernières années, l'évolution des dispositifs réglementaires a permis de financer autrement que par le biais de la formation continue ces apprentissages techniques (PAS...).

Bien qu'une partie de l'activité formation reste dévolue aux apprentissages techniques, le service s'est progressivement diversifié et propose aujourd'hui : la formation au Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE), la sensibilisation et formation aux techniques d'accompagnement et de prise en charge des personnes déficientes visuelles, des bilans de compétences adaptés.

Par ailleurs et pour répondre au besoin toujours croissant de professionnels formés et experts en matière de déficience visuelle, la FIDEV assure aussi, depuis septembre 2022, la formation IADV (instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles) en partenariat avec la Fédération des aveugles et amblyopes de France.

Cette formation certifiante vise à former des futurs professionnels qui s'orientent sur une intervention professionnelle spécifique d'accompagnement, d'aide à l'acquisition et à la restauration de l'autonomie, ou de prévention de la perte d'autonomie en raison d'une déficience visuelle. Ils peuvent également assurer une fonction d'expertise et de conseil en matière d'accessibilité (urbanisme, cadre bâti, aménagements intérieurs, sensibilisation de l'entourage familial ou socioprofessionnel des personnes) et conseillent sur les aides techniques et matériels de compensation.

L'apprentissage aux aides techniques informatiques

L'activité « Formation aides techniques informatiques » intègre uniquement les formations proposées sur devis, elles s'inscrivent bien souvent dans la continuité d'un aménagement de poste en entreprise. Elles concernent majoritairement des emplois du tertiaire.

Dans le cadre de la formation continue, le temps de formation est variable suivant les acquis initiaux du stagiaire : entre une demi-journée et 3 ou 4 jours en moyenne.

b. Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE)

Le PCIE a pour objectif de développer les compétences et la maîtrise de l'outil informatique en délivrant à l'issue de la formation une certification informatique aux candidats. Cette qualification sur le CV permet de valoriser auprès des employeurs des compétences supplémentaires.

Le PCIE complet est constitué de 7 modules : connaissances générales, gestion des documents, traitement de texte, tableur, présentation, bases de données, Internet et réseaux... La FIDEV, centre d'examen et de formation, agréé et habilité propose un PCIE START adapté pour les personnes déficientes visuelles et composé de 4 modules qui se déroulent sur 16 jours de formation.

Cette formation propose un programme complet d'initiation et/ou développement de compétences complémentaires en informatique.

c. Actions de sensibilisation à la déficience visuelle

Ces actions de sensibilisation s'adressent à un public très varié : monde de l'entreprise, les acteurs de l'insertion professionnelle, les professionnels de santé ou du médico-social intervenant auprès des personnes déficientes visuelles...

L'objectif est d'informer sur les déficiences visuelles et leurs conséquences afin de mieux appréhender la personne pour l'accueillir et l'accompagner dans de bonnes conditions, mieux identifier ses potentialités et ses possibilités d'insertion.

Le programme, les qualifications des intervenants et leur temps d'intervention sont déterminés en fonction du public concerné et de la demande.

On constate une demande de plus en plus importante des entreprises en lien avec les études de poste ainsi que de la part des établissements médico sociaux spécialisés dans la prise en charge des personnes déficientes visuelles.

d. Analyse de l'activité en 2024

▪ Les formations et bilans de compétences

En 2024, l'activité formation a pu bénéficier à 17 personnes pour un total de 515 heures.

Nous avons constaté une baisse d'activité dans le domaine de la formation, principalement due à la mise en place d'une seule session de formation PCIE (Passeport de Compétences Informatique Européen) au cours de l'année. Cette situation a impacté le nombre total d'heures de formation dispensées, qui s'est établi à 515 heures en 2024. La baisse est consécutive à deux éléments :

- Le certificateur ICDL n'a pas obtenu son renouvellement d'agrément en début d'année 2024. Ce qui a contraint à annuler la session de février 2024.
- Par ailleurs, la formation de formateurs en informatique adaptée, en partenariat avec la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, a permis de former 11 personnes, contre 8 en 2022. Cette initiative répond à un besoin croissant de compétences dans le domaine de l'assistance aux personnes déficientes visuelles, soulignant ainsi notre engagement envers l'inclusion et l'autonomie.

De même, la formation IADV (Instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles), lancée en 2022, s'est poursuivie en 2024, avec une troisième session organisée en septembre. Cette formation, réalisée en collaboration avec la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, a bénéficié du soutien logistique de la FIDEV avec l'engagement de nos professionnels.

Par ailleurs, notre activité de bilans de compétences a également connu une baisse d'activité, avec un nombre de dossiers en cours de 6 bénéficiaires en 2024 contre 8 en 2023.

5. Le service de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)

a. La démarche de certification

La certification mise en œuvre par la Haute Autorité de Santé a pour objet d'évaluer la qualité et la sécurité des soins dispensés pour l'ensemble des prestations délivrées par les établissements de santé. Elle tient compte notamment de l'organisation interne et de la satisfaction des patients. Elle s'attache plus particulièrement à évaluer l'existence et la maturité de projets relatifs à la qualité et à la sécurité et en conséquence, la capacité de l'établissement à identifier et maîtriser ses risques et à mettre en œuvre les bonnes pratiques.

Si elle ne se substitue pas aux inspections et contrôles de sécurité sanitaire diligentés par les autorités de tutelle, la certification fournit aux ARS une évaluation externe qualifiée sur le niveau de maturité des différentes composantes de la qualité et de la sécurité des soins des établissements de santé.

Chaque année depuis son lancement en 2020, le référentiel de certification a fait l'objet d'ajustements minimes (techniques ou sémantiques) ou ciblés (éthique, numérique). Ces ajustements, portés par les retours d'expérience réguliers des établissements, des experts-visiteurs, de la Commission de certification, des Fédérations, ont permis de maintenir le dispositif au plus proche de la réalité du terrain. Nombre d'entre eux ont concerné la FIDEV et nous avons procédé aux mises à jour et rectificatifs.

Dans la logique d'amélioration continue de la qualité et la sécurité des soins, la HAS envisage de faire évoluer le dispositif dans la continuité de l'existant et en maintenant son équilibre général.

La publication du nouveau référentiel est annoncée pour début 2025.

Nous poursuivons depuis janvier 2022 la planification dans les agendas d'une réunion Qualité mensuelle avec les professionnels du SSR. Nous travaillons soit par petit groupe sur des thématiques précises et la mise en place d'outils (ex : mise en place d'échelle d'autoévaluation remplie par le patient tout au long de son parcours de soins), soit avec l'ensemble des professionnels sur des thématiques générales et standards (ex : la prise en charge de la douleur). Ces temps de rencontre s'inscrivent dans les EPP (Evaluations des Pratiques Professionnelles).

En septembre 2023, l'établissement a été évalué sur des critères génériques s'appliquant à tout l'établissement ainsi que sur des critères spécifiques relevant de notre prise en charge (SSR, ambulatoire, personnes en situation de handicap) avec des critères ayant des niveaux d'exigence différents (standard, impératif et avancé).

L'audit a porté sur les différentes méthodes promues par la HAS autour de trois chapitres (le patient, l'équipe, la gouvernance) : 2 Patients Traceurs ; 1 Parcours Traceurs ; 3 Traceurs ciblés ; 8 audits système ; observation.

Les résultats ont été transmis le 21 septembre 2023 par les experts visiteurs.

L'établissement a obtenu la moyenne de 97,67/100 avec la répartition suivante : 97/100 sur le chapitre dédié aux patients ; 100/100 sur celui concernant l'équipe et 96 /100 pour le chapitre concernant la gouvernance.

La FIDEV est certifiée avec mention, haute qualité des soins.

La préparation de la certification est un levier managérial de changement qui permet de dynamiser la démarche qualité, accompagner la mise en place d'outils et renforcer une culture de sécurité. Il est important de conserver cette dynamique en vue de préparer la prochaine certification de septembre 2027.

En 2024, les EPP ont porté sur la prévention des infections associées aux soins ; l'accueil du nouvel arrivant ; la gestion du risque incendie ; l'accompagnement à la sortie ; la tenue du dossier patient.

Nous profitons également de ce temps programmé pour faire une évaluation interne à l'aide des grilles générées par la HAS sur la plateforme Calista. Ce temps d'échange avec les professionnels permet de mettre en place des actions d'améliorations.

b. Commission Des Usagers

Cadre réglementaire

Conformément aux dispositions légales en application depuis la loi n°2002-303 du 4 mars 2002, chaque établissement de santé est tenu de mettre en place une Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) qui veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge. Celle-ci est instituée en date du 14 novembre 2012 au sein du SSR FIDEV, une CRUQPC remplacée par la Commission des Usagers (CDU) avec la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Le constat de carence de Commission avait fortement pénalisé l'établissement dans le cadre de la certification V2010 en janvier 2012 sur le critère Gestion des Plaintes et Réclamations. La finalisation effective de cette commission en novembre 2012 a permis de lever la réserve posée sur cet item.

Rôle et mission

Veiller au respect des droits des usagers et faciliter les démarches de toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement. A ce titre, la Commission examine les plaintes et réclamations qui ne présentent pas le caractère d'un recours gracieux ou juridictionnel et veille à ce que toute personne soit informée des voies de recours et de conciliation dont elle dispose.

La Commission propose en collaboration avec la Direction des axes d'améliorations à mettre en place.

Les actions d'améliorations mises en place en 2024 :

En 2024, poursuite des actions d'informations sur le rôle et la mission des RU. Les usagers ont la possibilité de contacter les RU en cas de difficultés, leurs coordonnées figurent dans le livret d'accueil et par voie d'affichage. Malheureusement avec la crise sanitaire les permanences ont été suspendues depuis mars 2020 et n'ont pas repris en 2021. Reprise des permanences le 14 mars 2022, une fréquence mensuelle sur une plage horaire de 8h30 à 10h30. Pour respecter la confidentialité des échanges avec les patients, un bureau est mis à leur disposition.

La CDU s'est réunie 4 fois dans l'année.

Les représentants des usagers ont déployé le projet des usagers validé en juin 2023 « *Plus de visibilité pour les Représentants des Usagers afin d'exercer pleinement leurs missions au sein de la FIDEV* » *Comment faire pour sortir de notre « transparence » ?* Intervention sur la séance « retour » du groupe d'accueil. Présentation de 30 minutes sur les rôles et missions des RU -rappel sur la possibilité de faire remonter un évènement indésirable durant la rééducation, rappel sur les permanences. Mise en place dès le premier semestre 2024.

La CDU a été informée des Evénements Indésirables, une présentation des événements et de leurs actions correctives a été faites.

La CDU a été informée des résultats de l'enquête de l'ARS sur cette instance.

En novembre 2024, bilan sur le questionnaire expérience patient remis par le médecin lors du bilan intermédiaire. Les résultats sont traités par les représentants des usagers et remis à la CDU le jeudi 7 novembre 2024.

Les représentants des usagers ont été informé des résultats définitifs de la certification à la CDU du 1er février 2024.

Concernant la démarche d'amélioration continue de la qualité, les actions ont été initiées, finalisées et de nouvelles ont émergé notamment avec les critères du référentiel de la HAS. Des procédures et protocoles ont été élaborés. Les objectifs de ces nouvelles actions sont de permettre une amélioration continue de la qualité de la prise en charge couplé à une amélioration des résultats de la structure à certains indicateurs nationaux.

Retour à la CDU des remarques et questions des usagers émises lors des permanences.

c. Analyse de l'activité 2024

9738 journées d'hospitalisation ont été comptabilisées en 2024, représentant une diminution de 894 journées d'hospitalisations par rapport à 2023. Néanmoins cela représente une augmentation de 631 journées par rapport à 2022. Ces parcours de soins ont concerné 261 patients (-25 patients par rapport à 2023).

▪ **Gestion des flux, admissions, délais**

Le nombre moyen de journées d'hospitalisation par patient ayant bénéficié d'au moins une venue sur l'année était en augmentation depuis 2021. Il tend à se stabiliser depuis 2023 autour de 37 journées d'hospitalisation par patient :

- 2021 : 30,5 journées d'hospitalisation par patient
- 2022 : 32,7 journées d'hospitalisation par patient
- 2023 : 37,7 journées d'hospitalisation par patient
- 2024 : 37,4 journées d'hospitalisation par patient

File active : 261 patients.

Le nombre de dossiers de demandes d'admissions reçus sur 2024 est de **106** (dossiers complets présentés en commission).

Suite à la commission d'admission, le nombre de demandes validées en 2024 était de 98 pour la Déficience visuelle et 1 pour la Déficience auditive.

Le nombre de demandes refusées (patient ne rentrant pas dans les critères OMS de la basse vision ou n'étant pas en capacité de suivre une rééducation en SMR Hôpital de jour) ou de patients ne souhaitant pas finalement maintenir leur demande était de 7. Chaque « refus » donne lieu à un appel du médecin qui informe le patient et voit avec lui comment sa prise en charge pourrait s'effectuer autrement (prise en charge par une orthoptiste libérale spécialisées en basse vision, réorientation sur un service plus adapté, transmission des coordonnées des SMR en hospitalisation complète etc...)

Le nombre de nouvelles admissions patients effectuées sur le service en 2024 était de **99**. Parmi ces admissions, 89 patients ont validé leur entrée en SMR via une admission avec notre ophtalmologue (18 consultations contre 22 en 2023).

Les 10 autres patients sont soit en cécité totale, soit sur des parcours transversaux comme la parentalité, le partenariat locomotion avec l'AHV/FAF APRIDEV, une demande de bilan via l'école de chiens guides ou encore le parcours Déficience Auditive.

L'ensemble des actions déployées (augmentation des ressources humaines, optimisation des parcours de soins, contrats d'engagement, ...) a permis de réduire progressivement, mais significativement, les délais d'attente. En 2023, le délai moyen d'attente est de 7,87 mois (contre 12,34 en 2022). En 2024, ce délai est porté à 4 mois environ.

▪ **Origine des demandes**

Les orientations par les services hospitaliers ou les professionnels de santé sont en nette augmentation. Cela traduit une meilleure connaissance du SMR FIDEV dans le

secteur sanitaire, ainsi qu'un renforcement du parcours patient. Les associations en lien avec la déficience visuelle sont également une source importante d'orientation des patients.

Une part importante des demandes d'admission concerne des bénéficiaires suivis par le SAME, l'accompagnement sur un projet professionnel pouvant faire émerger des besoins non satisfaits en termes d'autonomie.

La catégorie « autres » regroupe des situations variées : le bouche à oreille, internet ou le retour de patient qui ont déjà bénéficié des services de la FIDEV et sollicitent une nouvelle prise en charge.

▪ **Les bénéficiaires**

En 2024, la répartition était de 62 % de femmes et 38 % d'homme, cette disparité dans la proportion homme/femme sur le service étant en augmentation continue.

▪ **Age des patients**

L'âge moyen est de 58.40 ans (en 2011 l'âge moyen était de 51.1, en 2021 de 56.3 ans, en 2022 de 56.80 et en 2023 de 57.6 ans). L'âge moyen des patients reste élevé, en légère augmentation constante, et s'explique par la corrélation entre certaines pathologies visuelles et le vieillissement global de la population. En effet, 22, 47% des patients ont plus de 74 ans (contre 20,3 en 2021).

▪ **Répartition géographique**

Le département du Rhône reste fortement représenté (43%). Les départements limitrophes, Ain, Loire, Isère représentent 37% de la totalité de la patientèle. Les départements plus éloignés, Ardèche, Drôme, Jura, Saône et Loire, Savoie et Haute-Savoie regroupent 19.57% de la patientèle.

d. Analyse de la satisfaction des usagers

Tout patient en fin de prise en charge dans l'établissement est invité à compléter un bilan de fin de rééducation sous forme de questionnaire. Celui-ci peut être envoyé par courrier ou déposé à l'accueil dans une boîte spécifique.

En 2024, nous comptabilisons un taux de réponse de 62% (59% en 2023).

Le niveau de satisfaction global est évalué par les patients en fin de prise en charge dans l'établissement à 98% (89% en 2023).

Evolution par thématiques :

- ↗ 63% pour les formalités administratives
- ↗ 61% pour la prise en charge en rééducation, réadaptation
- ↗ 93 % pour le respect de vos droits
- ↗ 76% pour l'accompagnement dans le respect de vos droits
- ↗ 65% pour la préparation à la fin de la prise en charge

L'analyse du questionnaire de sortie pour l'année 2024 permet d'envisager les actions correctives suivantes :

- En cas de transfert d'activité, prévoir bande podotactile et au mobilier de la salle d'attente.
- Relance d'une campagne de communication pour présenter les missions de la FIDEV auprès : des médecins ORL ; des médecins ophtalmologues ; des médecins généralistes ; 300 résidences autonomie ; centre vision ; hôpitaux.
- Rappeler la possibilité aux aidants des patients de participer à une séance de rééducation tout au long du parcours du patient.
- Réfléchir à l'aménagement des futurs locaux pour respecter la confidentialité entre la salle d'attente et le secrétariat médical.
- Bien veiller à mettre les adresses mails des patients en CCI lors d'envoi groupé.
- Poursuivre l'intervention des représentants des usagers au groupe d'accueil et leur permanence physique.
- Rappeler aux patients proches de la sortie de l'existence des associations pour des questions en informatique par exemple (Apridev etc)
- Réflexion sur un partenariat dans le secteur médico-social permettant de répondre aux besoins après la sortie.
- Mécontentements de patients lors de l'absence de leurs rééducateurs. Rappel de la nécessité de la mise en place de la procédure dégradée.

e. Bilan 2024 et Perspectives 2025

Le bilan quantitatif de l'activité 2024 met en évidence une baisse de l'activité dans des proportions relativement normales (-8%). Néanmoins, le nombre d'admissions dans l'année a baissé de 25% par rapport à l'an dernier ce qui va mécaniquement se traduire par une baisse du nombre de séances en 2025. Une communication par voie postale a été envoyée à 4 500 professionnels de santé de la région (médecins généralistes, Ophtalmologistes, ORL, Résidences séniors...) comprenant un courrier et flyer visant à leur faire connaître notre activité.

Le nombre de demandes d'admission est en baisse. En fin d'année 2024, le nombre de dossiers en attente était seulement de 40. Cette baisse est consécutive au gros travail réalisé en 2023 pour faire baisser les délais d'attente. Nous pouvons nous réjouir de la qualité du travail réalisé mais aujourd'hui, la situation est un peu inquiétante. Il faut impérativement que des actions de communication soient menées régulièrement pour faire connaître notre prise en charge. Jusqu'à présent, ces actions n'étaient pas nécessaires, les demandes arrivaient d'elles-mêmes. Mais il semble que le mécanisme soit enrayé sans que nous comprenions vraiment les raisons. La réputation de la FIDEV concernant ses longs délais d'attente a peut-être conduit les personnes à se tourner vers d'autres structures. Il faut désormais faire savoir que nous pouvons les prendre en charge rapidement. Il faut également renforcer nos communications auprès des professionnels de santé qui nous méconnaissent trop

souvent. Il faut également tisser des nouveaux liens avec le tissu associatif du milieu de la déficience visuelle et enfin, renforcer considérablement notre présence sur Internet où nous sommes quasi invisibles.

Par ailleurs, la réforme de tarification des SMR est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Nous savons que cette réforme aura un impact probablement négatif sur le montant global de nos financements. Le bilan ne pourra se faire qu'au moment de la clôture des comptes 2024. Des discussions ont été menées auprès de la DGOS pour faire valoir la spécificité des SMR basse vision qui n'est à ce jour absolument pas reconnue. Une dotation spécifique basse vision devrait être octroyée mais nous ne savons pas à quelle hauteur ni pour combien de temps.

f. Le projet de recherche PRIMAVera

Dans la volonté d'être un acteur de l'innovation dans le champ de la déficience visuelle, nous avons poursuivi notre participation à la recherche menée par PIXIUM Vision sur le dispositif PRIMAVera en collaboration avec l'hôpital de la Croix-Rousse.

Quelques personnes ayant perdu la vue suite à la dégénérescence de leur rétine peuvent désormais bénéficier de **rétilne artificielle : le système PRIMA** qui vise à améliorer la vision altérée par la DMLA sèche atrophique.

Le système PRIMA (de la société PIXIUM) a été conçu pour remplacer les photorécepteurs abimés par la maladie dans la partie centrale de la rétine. La micropuce implantée chirurgicalement (2mm x 2 mm) va, par le biais de lunettes équipées d'une caméra, capter les informations visuelles et les transmettre sous forme d'impulsions infrarouges (Laser) à l'implant. L'implant va ensuite créer une impulsion électrique qui sera acheminée par les voies optiques naturelles puis traitée par le cerveau.

LE SYSTÈME PRIMA



La technologie des implants rétinéens nécessite une **chirurgie complexe** et un **gros travail de réadaptation fonctionnelle en orthoptie**. Les patients apprennent à interpréter ces informations lumineuses sous la forme d'images porteuses de sens. L'objectif de l'étude clinique actuelle est de montrer un gain d'acuité visuelle et une possibilité de lecture avec le système PRIMA.

« Voir » à travers une prothèse électronique relevait il y a peu de la science-fiction ! Mais, aujourd'hui, cette fiction est devenue réalité. Néanmoins, les performances des systèmes actuels sont encore très limitées. Mais la recherche se poursuit pour augmenter la perception visuelle des patients implantés.

L'étude clinique PRIMAVera implique 6 pays en Europe (France, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas et Royaume-Uni) et 3 des 38 sujets implantés du système PRIMA poursuivent actuellement une **rééducation orthoptique intensive à la FIDEV**. Le suivi orthoptique se déroulera sur 3 ans. Un peu de patience est donc nécessaire puisque les premiers résultats cliniques ne devraient être publiés que début 2025.

6. Les Ressources Humaines, Techniques et Matérielles

a. Indicateurs RH

Dans les principaux mouvements RH de l'année, il faut souligner le départ de Jean-Paul DURAND qui exerçait en tant que directeur depuis 2021. Il était salarié de la FIDEV depuis près de 14 ans, d'abord comme psychologue puis chef de service du SAME et directeur adjoint. Il a souhaité poursuivre un autre parcours professionnel et Elise TABET est venue le remplacer en tant que directrice à partir du mois de novembre 2024.

L'association emploie 37 salariés pour 31.6 ETP. Parmi eux, 7 sont en situation de handicap soit 19% de la masse salariale.

Pyramide des âges

Pyramides des âges CDI

	Effectif "homme"	Effectif "femme"	Total
Moins de 20 ans	0	0	0
20 à 29 ans	0	4	4
30 à 39 ans	3	17	20
40 à 49 ans	3	3	6
50 à 59 ans	2	5	7
plus de 60 ans	0	0	0
Total	8	29	37

Pyramides des anciennetés CDI

	Effectifs
Moins d'1 an	4
1 à 4 ans	15
5 à 9 ans	11
10 à 14 ans	1
15 à 19 ans	4
20 à 24 ans	2
25 à 29 ans	0
30 ans ou plus	0
Total	37

Nombre de journées ouvrées d'absence par motif

	2024
Maladie	256,5
Congé maternité/paternité	314
Accident du travail	1
Total	571,5

b. Formations

Le plan de développement des compétences 2024 aura été ambitieux et se traduit par un taux de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année de 60%.

c. Dialogue Social - Instances représentatives du personnel.

Depuis décembre 2019 et conformément aux obligations réglementaires, un Comité Social et Economique (CSE) a été créé. Il compte 2 salariés titulaires et 2 salariés suppléants.

Les réunions se sont tenues régulièrement, chaque mois, tout au long de l'année. Compte-tenu de l'absence de direction suite au départ du directeur en septembre 2024 et l'arrivée de la nouvelle directrice en novembre, 9 réunions se sont tenues dans l'année.

Ces réunions sont des temps de communication investis par chaque partie pour favoriser la communication interne, l'attribution des activités sociales et culturelles (chèques cadeaux, chèques vacances, chèques culture) mais aussi échanger sur diverses thématiques qui nécessitent une validation ou consultation (périodes de fermeture de l'établissement par exemple).

d. Equipements – Matériels – Investissements

Des investissements ont été réalisés pour équiper le nouvel étage loué situé au 6^{ème} étage et comprenant 5 bureaux ainsi qu'une grande salle de réunion connectées à un système de visioconférence.

Le renouvellement du parc informatique a également constitué une partie des investissements de l'année.

7. Conclusion : Perspectives 2025

Poursuivre, consolider et développer !

En 2024, la gouvernance de l'association s'est fortement mobilisée autour d'un projet important : la recherche de nouveaux locaux dont la FIDEV deviendrait propriétaire et dont la surface permettrait le développement d'une offre de soins en hospitalisation complète. Une demande d'autorisation de fonctionnement intégrant hospitalisation de jour et hospitalisation complète a été déposée auprès de l'ARS mi-novembre. Celle-ci dispose de 6 mois pour répondre. Le projet présenté comprend une activité d'hospitalisation complète à l'image de ce qui est proposé par l'ARAMAV à Nîmes. En effet, actuellement, seuls 3 établissements implantés sur le territoire national proposent ce type de prise en charge (Paris, Nîmes et Saint-Gaudens près de Toulouse). Compte-tenu de l'importance du territoire Auvergne Rhône-Alpes, les besoins sont probablement non-couverts ce qui a conduit la FIDEV à réfléchir à l'ouverture de 20 lits. Pour cela, il est nécessaire de disposer de locaux adaptés. Un bâtiment situé à Villeurbanne a été identifié comme potentiellement adapté. Abrisant anciennement un EPHAD, il est déjà aménagé avec des chambres et cuisine collective. Le bâtiment nécessite une rénovation mais le prix de vente ainsi que le prix des travaux seraient raisonnables pour l'association. Une promesse d'achat sera signée en tout début d'année 2025 pour une éventuelle acquisition d'ici l'été si une banque accepte de nous octroyer les prêts nécessaires.

Si ce projet-là n'aboutit pas, la FIDEV restera en veille pour repérer d'autres locaux et poursuivra le travail autour du projet de développement d'une hospitalisation complète.

Il faudra également poursuivre le travail d'alliance avec les acteurs et établissements spécialisés (FIDEV, Institut ARAMAV, Fondation hospitalière Sainte-Marie, CRBVTA, ...) avec l'appui politique et militant notamment de la Fédération des Aveugles de France, pour défendre l'expertise et la technicité de la rééducation pluridisciplinaire des troubles sensoriels afin que cette activité spécifique soit reconnue comme une activité d'expertise.

Au niveau du SAME, nous espérons que le marché AGEFIPH tiendra ses promesses en termes de volumes d'heures et d'activité. Au niveau de la formation, nous avons des potentiels de développement qu'il faut absolument exploiter afin de faire entrer plus de fonds privés dans le budget associatif et compenser la perte de fonds publics suite à la réforme de tarification.

Enfin, le développement du SMR et des autres activités ne pourra se faire sans mettre la priorité sur les actions de communication. Pour cela, en parallèle d'une campagne auprès de tous les partenaires possibles, la refonte de notre site internet sera nécessaire afin d'améliorer la visibilité de nos activités. En prévoyant l'audiodescription de chaque page, la navigation devra être la plus fluide possible.

L'ensemble de la documentation institutionnelle devra être disponible sur le site. Afin d'être plus visible, un travail sur le SEO (Optimisation pour les moteurs de recherche) devra être réalisé pour que notre nom remonte en meilleure position dans les recherches internet. Ce travail sur le référencement est indispensable pour renforcer notre visibilité digitale. La création d'une lettre d'information digitale bimensuelle nous permettra également de communiquer plus régulièrement et plus efficacement avec nos différentes parties prenantes.

Enfin, sur les aspects financiers, il est nécessaire qu'un dialogue se noue avec l'ARS et aboutisse à la revalorisation de nos actes. En effet, la réforme de tarification mise en place en 2024 a eu un effet considérable sur nos financements qui ont baissé de 10%. Cela entraîne un déficit financier qui va encore s'accroître en 2025 si la politique tarifaire n'est pas reconsidérée à la hausse. Des discussions au niveau de la DGOS sont menées et nous espérons qu'elles aboutiront sur une reconnaissance de notre expertise et valorisation de nos actes.